



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
17-216701698-20240711-24_014 10-DE
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 11 juillet 2024 à 19h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 18

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 05 juillet 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absents excusés avec pouvoir : M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Joan MAAGER

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Convention d'occupation temporaire en forêt communale

La commune de Gries a été sollicitée par le Service d'Accueil Familiale de Bischwiller et Oberhoffen-sur-Moder pour reconduire la mise à disposition temporaire d'un emplacement en forêt communale, afin de continuer à proposer une activité de crèche du dehors avec des enfants en bas âge, entre septembre 2024 et juillet 2025.

Démarré en octobre 2022, ce projet consiste à proposer des ateliers de découverte de la nature aux tous petits âgés de 2 mois à 6 ans en partenariat avec la maison de la nature de Munchhausen. Les activités et expériences ont lieu les lundis ou jeudis avec une quinzaine d'enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles, ainsi que les mercredis matin avec une vingtaine d'enfants âgés de 3 mois à 6 ans.

L'emplacement se situe au même endroit que l'année dernière, à savoir en section 25, parcelle 32, derrière le parking de l'Espace « La Forêt » (parcelle forestière n°13). La surface occupée sera d'environ 80 m². Les activités seront interdites durant les semaines précédant les battues de chasse.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la convention annexée d'occupation temporaire de la forêt communale par le Service d'Accueil Familiale de Bischwiller et Oberhoffen-sur-Moder,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 17 juillet 2024

Publiée ou notifiée le 17 juillet 2024

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Géraldine FURST